



DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

- RODEZ
- MILLAU
- VILLEFRANCHE DE R^{GUE}
- DECAZEVILLE
- MENDE
- BÉZIERS
- CAHORS
- FIGEAC
- TOULOUSE
- ALBI
- MONTAUBAN
- AUCH
- AGEN
- BRIVE
- AURILLAC
- SAINT-FLOUR



Exp. : Socobois - 14, boulevard Juskiewenski - 46100 FIGEAC - FRANCE

TÉL 05 65 50 11 11
 FAX 05 65 50 18 18

SOCOBOIS - 14, BOULEVARD JUSKIEWENSKI - 46100 FIGEAC

www.socobois.net - figeac@socobois.net

Indivision FURNOLS-COTTRELLE

Objet :

DEVIS

Figeac, le 7 mars 2018

Dossier :

Diagnostics

Expéditeur :

Sylvie TURENNE

figeac@socobois.net

Madame, Monsieur,

En réponse à votre demande, je vous prie de bien vouloir trouver ci-après notre Offre de Services :

■ CADRE LÉGISLATIF DES DIAGNOSTICS

1ère mise à jour GRATUITE de TOUS les diagnostics JUSQU'À LA VENTE
sauf si changement de réglementation ou de référentiel technique en vigueur entre le diagnostic et la mise à jour

TERMITES Etat relatif à la présence de Termites dans le bâtiment



Référentiel : Articles R. 133-1 à R. 133-8 du Code de la Construction et de l'Habitation, Décret n° 2006-1653 du 21 décembre 2006, Arrêtés du 30 octobre 2006 et du 29 mars 2007, Norme AFNOR NF P 03-201

Valable 6 mois

AMIANTE Repérage Amiante en vue de la vente d'un immeuble bâti



Référentiel : Articles R. 1334-14 à R. 1334-29 du Code de la Santé Publique, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêtés du 12 décembre 2012, Norme AFNOR NF X 46-020

Pas de limite de validité sauf si évolution règlementaire

PLOMB Constat de Risque d'Exposition au Plomb (CREP)



Référentiel : Articles R. 1334-10 à R. 1334-12 du Code de la Santé Publique, Arrêtés du 25 avril 2006 et du 21 novembre 2006, Norme AFNOR NF X 46-030

Valable 1 an pour les VENTES et 6 ans pour les LOCATIONS si le constat est positif - Pas de limite de validité si le constat est négatif

ÉLECTRICITÉ Etat de l'installation intérieure d'Electricité



Référentiel : Articles R. 134-10 à R. 134-13 du Code de la Construction et de l'Habitation, Arrêté du 8 juillet 2008, Décret n° 2008-1175 du 13 novembre 2008, Norme AFNOR NF C 16-600

Valable 3 ans pour les VENTES et 6 ans pour les LOCATIONS

GAZ Etat de l'installation intérieure de Gaz



Référentiel : Articles R. 134-6 à R. 134-9 du Code de la Construction et de l'Habitation, Décrets n° 2006-1147 du 14 septembre 2006 et n° 2006-1653 du 21 décembre 2006, Arrêté du 6 avril 2007, Norme AFNOR NF P 45-500

Valable 3 ans pour les VENTES et 6 ans pour les LOCATIONS

RISQUES Etat des Servitudes Risques et d'Information sur les Sols (ESRIS)



Référentiel : Articles L. 125-5 et R. 125-26 du Code de l'Environnement, arrêté du 19 mars 2013 modifiant l'arrêté du 13 octobre 2005, arrêté du 18 décembre 2017

Valable 6 mois

■ ASSURANCE & CERTIFICATION DU CABINET

ASSURANCE Assuré en RC par ALLIANZ : Police 55756556 - Montant de garantie 1.500.000 €

CERTIFICATION Diagnostiqueurs certifiés par « Bureau VERITAS Certification France » (ou autre organisme)

■ DÉROULEMENT DE LA MISSION

- . En préalable à l'intervention, le Client fournit au diagnostiqueur une copie de tous les diagnostics précédemment réalisés sur le bien
- . Le Client permet le libre et complet accès du diagnostiqueur à l'ensemble des locaux à contrôler et, dans le cas de plafonds d'une hauteur > 3,50 m, lui fournit les moyens d'accès nécessaires
- . Déplacement du diagnostiqueur à l'adresse du bien
- . Réalisation du (des) diagnostic(s) du bien
- . Si diagnostic Amiante (VENTE, DAPP, DTA) : prélèvements éventuels par le diagnostiqueur, d'échantillons de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante aux fins d'analyse en Laboratoire
- . Si diagnostic DPE : le Client fournit au diagnostiqueur le relevé des consommations énergétiques du bien en quantités et par énergie, pour les 3 dernières années pleines (uniquement pour les locaux commerciaux ou professionnels, les logements d'avant 1949 et les logements équipés d'un mode de chauffage collectif)
- . Rédaction et envoi du rapport au Client

■ DÉFINITION DU BIEN

- . Propriétaire : idem en-tête
 - . Situation : 46120 AYNAC
 - . Désignation : une maison T3 70m2 + une maison T2 33m2 (constructions avant 1948) + dépendances (nombre et surface à préciser)- absence de système de chauffage dans les 2 maisons- installation fixe de gaz dans la maison T2
- Devis établi selon le descriptif donné

■ DÉFINITION & MONTANT DE LA MISSION

Ensemble immobilier : Termites + Amiante + Plomb + Electricité + Gaz + ESRIS

L'ensemble : forfait 500,00 €TTC

remise 20% - 100,00 €TTC

TOTAL 400,00 €TTC

■ FRAIS ÉVENTUELS D'ANALYSES AMIANTE EN SUPPLÉMENT

. Frais d'analyse prélèvements en Laboratoire Agréé COFRAC : par analyse 70,00 €TTC

■ CONDITIONS DE RÈGLEMENT: A LA COMMANDE

. Pour les particuliers : règlement possible en plusieurs fois SANS FRAIS (*)



Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos sentiments dévoués.

Le Cabinet Socobois



Le Client

Pour acceptation du devis, merci de nous en retourner un exemplaire dûment complété :

écrire la mention « Bon pour Mission » :

date :

signature :

Prix TTC : TVA 20% incluse – Prix HT : TVA 20% en sus – Devis valable 1 mois, exclusivement pour une intervention en une seule fois et non cumulable avec toute autre offre – Comprend une 1ère mise à jour gratuite des diagnostics périmés, sauf si changement de réglementation ou de référentiel technique en vigueur entre le diagnostic et la mise à jour, auquel cas il s'agira d'un nouveau diagnostic payant – Il ne sera pratiqué aucun escompte pour paiement anticipé ou comptant – (*) : La possibilité de paiement en plusieurs fois sans frais s'applique uniquement aux particuliers, à partir d'un montant de 300 €TTC et ne constitue pas une offre de crédit gratuit mais une facilité de paiement en plusieurs fois sans frais sur un délai maximal de 3 mois (voir conditions en agences)

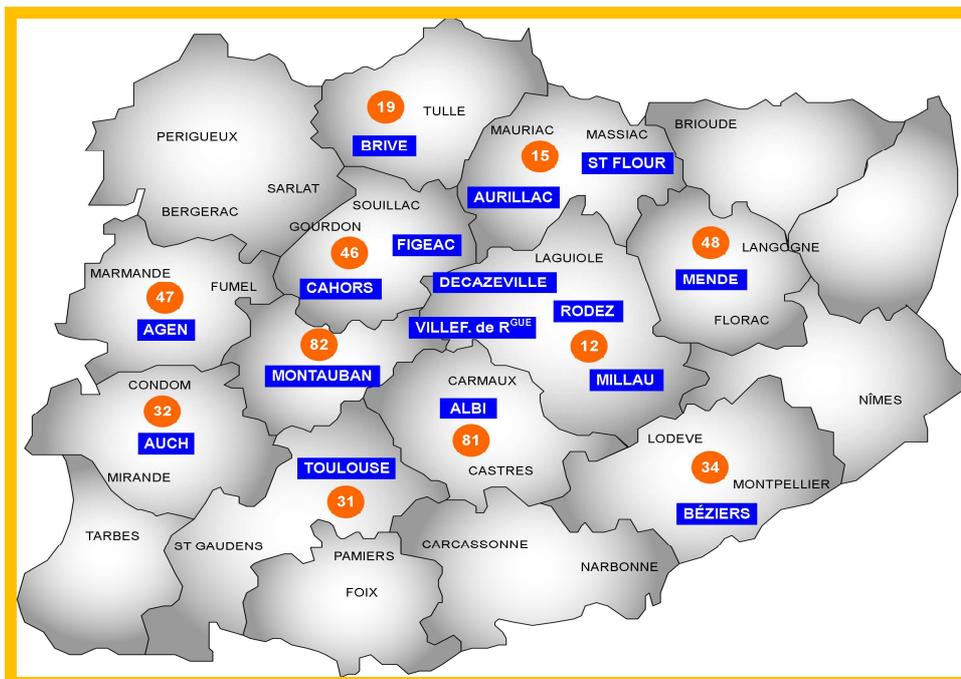
■ Pourquoi choisir SOCOBOIS :

socobois

▶ **Leader régional depuis 1999**

- 1 seul et même cabinet à votre service depuis 1999
- 1 cabinet indépendant et non pas une franchise
- 40 collaborateurs, 20 appareils plomb
- 16 agences locales pour une meilleure proximité et rapidité :

à votre service **1999**
depuis



▶ **Un vrai service**

- Du **LUNDI** au **SAMEDI** et de **8 h à 19 h** sans interruption
- Des assistantes **parlant l'ANGLAIS COURANT**
- Intervention **en urgence** et rapport **sous 24 h**
- **Accompagnement technique** et législatif



we speak english

▶ **Des vrais + financièrement**

- 1^{ère} mise à jour **GRATUITE** de **TOUS** les diagnostics **JUSQU'À LA VENTE** (*)
- Possibilité de règlement en **PLUSIEURS FOIS** sans frais (**)

Mise à jour **GRATUITE**
de **TOUS** les diagnostics
JUSQU'À LA VENTE

Payez en **plusieurs fois**
sans frais

▶ **Des vraies garanties**

- Assuré par **ALLIANZ** pour une garantie de **1.500.000 €**
- Tous nos diagnostiqueurs sont **FORMÉS, QUALIFIÉS** et sont **CERTIFIÉS** par **Bureau VERITAS Certification France** (***)



portée communiquée sur demande

(*) : Sauf si changement de réglementation ou de référentiel technique en vigueur entre le diagnostic et la mise à jour, auquel cas il s'agira d'un nouveau diagnostic payant (**): La possibilité de paiement en plusieurs fois sans frais s'applique uniquement aux particuliers, à partir d'un montant de 300 € TTC et ne constitue pas une offre de crédit gratuit mais une facilité de paiement en plusieurs fois sans frais sur un délai maximal de 3 mois (voir conditions en agences) (***) : Ou par un autre organisme certificateur accrédité